

CONTRAT NATURA 2000

En France, la gestion des sites Natura 2000 se fait de façon volontaire et contractuelle

QU'EST CE QU'UN CONTRAT NATURA 2000?

Un engagement d'actions, conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs, pour assurer la conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. La durée du contrat est de 5 ans.

QUI SIGNE UN CONTRAT NATURA 2000?

Le préfet

ET

Un titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site.
Ce titulaire contracte volontairement.

- un agriculteur exploitant des terres dans le site
- un propriétaire non agriculteur
- une association (de chasse, de pêche, de sports...) concernée par le site et ayant les compétences requises
...

QUE CONTIENT UN CONTRAT NATURA 2000?

- 1- Le descriptifs des actions et travaux à faire avec leur délimitation précise sur le site
- 2- Les contreparties financières des engagements
- 3- Le descriptifs des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à des subventions
- 4- Les contrôles et les justificatifs à produire pour prouver le respect des engagements

EXEMPLES D'ACTIONS DONNANT LIEU A UN CONTRAT

- 1- Fauche tardive de prairies avec un matériel spécifique
- 2- Mise en place de sentiers pédagogiques pour sensibiliser les promeneurs
- 3- Diminution du desherbage chimique d'une parcelle
- 4- Entretien de pelouses pour éviter la fermeture du milieu, c'est à dire l'accroissement de la forêt
- 5- Lutte contre les nuisibles ...

Il ne peut y avoir contrat que si le contractant va au-delà des bonnes pratiques usuelles dans son domaine.

ET LA CHARTE NATURA 2000?

C'est un code de bonne conduite, consistant surtout à s'abstenir de pratiques dommageables pour le milieu naturel.

Les propriétaires qui la signent (pour 5 ans) ont droit à l'exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis concernés par la charte..